



La ville de Pont-Sainte-Maxence adopte le paiement en ligne pour les familles

Le portail famille ? Un service à distance pour faciliter la vie des parents maxipontains qui peuvent dorénavant y accéder via le nouveau site Internet de la ville www.pontsaintemaxence.fr

En effet, dans le cadre de la modernisation de ses services aux familles, la municipalité propose, pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques (1 246 élèves), un dispositif de réservation (601 places disponibles) et de paiement des repas de cantine en ligne, rapide et sécurisé.

Le portail famille, outre la simplification de ces démarches récurrentes et contraignantes quand elles doivent être réalisées au guichet, permettra également aux parents de prendre connaissance des menus proposés aux enfants.

L'inscription à la cantine pour la rentrée 2018-2019 est obligatoire et doit se faire en mairie. Le guichet sera ouvert à partir du 15 mai.

Cependant, et c'est là que réside la nouveauté, une fois cette inscription réalisée en mairie, les familles auront deux possibilités pour gérer la restauration de leur(s) enfant(s) :

- en mairie, comme les années passées, auprès du service scolaire avec paiement au guichet
- à distance, sur le portail famille avec paiement pour l'ensemble des repas commandés

Précision supplémentaire : les familles auront jusqu'au mercredi minuit pour inscrire ou commander des repas supplémentaires pour la semaine suivante (délai à respecter impérativement).